

## Décision IRSN n°00245 portant délégation de signature

Le Directeur général adjoint de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), délégué pour les missions relevant de la défense et de la sécurité nationale,

- Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,
- Vu le décret du 23 avril 2018 portant nomination du directeur général adjoint de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M. GUILLAUME (Louis Michel),
- Vu le code de la défense,
- Vu la note d'organisation IRSN N°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,
- Vu la note d'organisation IRSN N°53 modifiée relative aux délégations de pouvoirs et délégations de signature, notamment son article 2.1,
- Vu la note d'organisation IRSN N°63 modifiée, relative au Pôle « défense, sécurité et non-prolifération ».

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Aude TAISNE, Chef du service d'études en sécurité nucléaire, à l'effet de signer, au nom du Directeur général adjoint, délégué pour les missions relevant de la défense et de la sécurité nationale de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), dans la limite des attributions du service d'études en sécurité nucléaire du pôle Défense, Sécurité et non-prolifération, les avis de l'IRSN adressés au Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de la transition écologique et solidaire.

### Article 2

Le délégataire rend compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

### Article 3

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 4 mai 2020

Le Directeur général adjoint de l'IRSN  
délégué pour les missions relevant de la défense et de la sécurité nationale

Louis-Michel GUILLAUME  
